



Les syndicats représentatifs confirment la possibilité d'ouverture des cabinets de kinésithérapie pour les soins prioritaires dans la stricte observance des règles sanitaires préconisées par le ministère de la santé

Pour répondre efficacement à l'urgence sanitaire qui frappe notre pays ainsi qu'à la nécessité de libérer des lits à l'hôpital afin d'accueillir les malades du Covid-19, il est indispensable de permettre **l'ouverture des cabinets de kinésithérapie dans des conditions strictes.**

Les kinésithérapeutes ont en effet un rôle précieux à jouer, aux côtés de tous les professionnels de santé engagés dans cette « guerre » contre le Covid-19.

C'est ce que prévoit le **guide méthodologique « préparation à la phase épidémique de Covid-19 »** (mis à jour le 16 mars 2020, pages 11 et 12 sur 47) lorsqu'il précise dans son point **1.4 Rôle des établissements de santé**, qu'*« il s'agit aussi d'identifier des structures d'aval de type SSR afin de libérer le plus rapidement possible les lits de soins aigus et de mobiliser au maximum du possible l'HAD pour favoriser les retours à domicile ».*

Notre rôle est donc de rester en « veille » afin de pouvoir accueillir tous les patients qui sortiront précocement d'hospitalisation ou de SSR, et qui auront besoin de notre intervention pour permettre un retour à domicile dans de bonnes conditions et ainsi éviter les ré-hospitalisations.

Ces prises en charge doivent se faire dans le [respect strict des mesures barrières et des préconisations](#) déjà faites. De nombreux cabinets se sont déjà organisés en ce sens. C'est pourquoi **la FFMKR et le SNMKR ont renouvelé leur demande urgente de masques**, afin de pouvoir garantir une **activité à minima des cabinets libéraux pour décharger les hôpitaux** qui sont, ou seront bientôt, saturés.

Cette demande a été entendue par Olivier VERAN qui a annoncé cet après-midi par voie de communiqué de presse que « les masseurs-kinésithérapeutes recevront des masques chirurgicaux pour les seuls soins prioritaires (possibilité de FFP2 pour certains actes de kinésithérapie respiratoire) et l'activité indispensable au maintien à domicile notamment ».

Le FFMKR et le SNMKR comprennent et soutiennent la nécessité impérieuse de réduire aux seuls soins prioritaires l'activité des kinésithérapeutes libéraux et appelle au bon sens de l'ensemble des confrères et collègues notamment dans la priorisation des soins qui doivent se limiter au strict nécessaire.

SNMKR

Syndicat National des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs
15 rue de l'Épée de Bois- 75005 - PARIS